

## La CGC renvoie à plus tard son changement de nom.

Le comité directeur de la CGC qui s'est réuni jeudi a renvoyé sine die le choix du nouveau nom de la centrale de l'encadrement au motif que la réforme des statuts qui doit l'accompagner n'est pas prête.



Carole Couvert, Présidente de la CFE-CGC, voulait renommer l'organisation à l'occasion d'une **assemblée générale** extraordinaire pour fêter ses 70 ans - AFP

*« La phase 2 est désormais terminée, Merci à tous pour votre participation et pour vos votes. Vos votes et vos réponses. Rendez-vous courant avril pour l'annonce des résultats et du nouveau nom par Carole Couvert. »* A la mi-mai, le site internet consacré au changement de nom de la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres affichait toujours ce message. Il va falloir l'actualiser sérieusement...

La centrale n'est en effet pas prête de perdre son acronyme CFE-CGC, héritage d'une emblématique lutte entre deux visions de l'organisation, l'une, centrée sur les seuls salariés sous statut cadre, à l'origine de la création de la Confédération générale des cadres (CGC), l'autre, plus tardive, englobant les techniciens et les agents de maîtrise dans une Confédération française de l'encadrement (CFE). L'objectif affiché - inscrit au programme de Carole Couvert - était de renommer l'organisation à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire pour fêter ses 70 ans. Ce rendez-vous a été repoussé sine die. Le comité directeur de la CGC réuni jeudi a en effet décidé de renvoyer le dossier « à une date indéterminée ».

## Le travail de réforme a été "mésestimé"

Pour la présidente du syndicat, il ne s'agit pas d'un échec. « *On a mésestimé le travail à faire sur la réforme des statuts et le règlement intérieur* [qui doivent accompagner le changement de nom]. *Organiser une assemblée générale - qui représente un vrai coût - seulement pour changer de nom aurait été ubuesque* », a affirmé Carole Couvert aux « Echos ». Effectivement, les débats ont montré jeudi que le dossier des statuts n'était pas abouti, mais on peut se demander pourquoi avoir alors porté le sujet à l'ordre du jour du comité directeur de la CGC et avoir programmé une assemblée générale le 26 juin.

De sources concordantes, la leader du syndicat des cadres aurait été assurée de faire passer sa réforme des statuts mais « *beaucoup de fédérations n'étaient pas trop d'accord* » sur SYNAXIA ou EAQUITE, les deux noms inscrits dans la **short list** après un appel à propositions qui avait abouti à une liste de 7.400 noms. « *Le même groupe de travail continue sur les statuts et une assemblée générale sera organisée en 2015 ou 2016* », promet Carole Couvert, qui affirme avoir bien l'intention de boucler le dossier avant le prochain congrès, programmé dans deux ans.

La syndicaliste, à qui y compris certains détracteurs reconnaissent d'avoir rendu une visibilité à son organisation, peut se consoler en se disant que l'essentiel est sauf : le refus de la confédération de signer l'accord sur l'Assurance-chômage après le retrait de sa signature du relevé de conclusion sur les contreparties au pacte de responsabilité n'est pas contesté en interne tandis que le climat s'y est apaisé. Même si les relations avec la métallurgie à laquelle Carole Couvert s'est opposée frontalement au congrès qui l'a désignée, en avril 2013, et qu'elle a sortie des instances dirigeantes ne se sont pas normalisées du tout.